

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2019

---

## SIMPLIFICATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS - (N° 759)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL33

présenté par  
Mme Degois, rapporteure

-----

### ARTICLE 33

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° bis À la même phrase, après la référence : « L. 225-197-3 », sont insérés les mots : « du présent code » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.